



Jérémie Langevin

Avocat

Parcours professionnel

Associé

Me Jérémie Langevin travaille principalement dans le domaine du droit du travail et de l'emploi.

Il conseille des entités gouvernementales ainsi que des entreprises du secteur privé syndiquées et non syndiquées œuvrant dans des domaines variés, notamment en matière de relations de travail, de droits et libertés de la personne, plus particulièrement en ce qui a trait à l'obligation d'accommodement raisonnable, ainsi qu'en matière de santé et sécurité du travail en ce qui a trait à l'indemnisation, mais surtout à la prévention.

Il conseille également des entreprises quant à l'application de la loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Me Langevin oeuvre notamment en matière de clauses restrictives, telles que les clauses de non-concurrence et de non-sollicitation et dans la gestion de la santé et de la sécurité du travail. À cet égard, il est appelé à conseiller diverses entreprises et entités gouvernementales quant à leurs obligations en matière de santé et sécurité du travail et à représenter ces entreprises et entités gouvernementales devant différents tribunaux, tant en matière civile et administrative que pénale.

Enfin, Me Langevin accompagne diverses entreprises dans le cadre de la négociation de conventions collectives.

Implications

Me Langevin est président de la Fondation de l'école Saint-Michel.

Coordonnées

Téléphone : 418-640-4456

jeremie.langevin@steinmonas
t.ca

Services offerts

- Accréditation, négociation de convention collective
- Arbitrage de grief
- Conflit de travail
- Droit administratif et civil
- Droit de la personne
- Droit du travail, de l'emploi et de l'immigration
- Lésions professionnelles
- Santé et sécurité au travail

Formation

LL.B., Droit, 2004, Université Laval

Admission au barreau

2006